


 Ville de Châteauneuf-sur-Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 20
 Suffrages exprimés : 27

Délibération N° 2026-35
Conseil Municipal du 8 Avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLEGER – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FREON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – J. VALLANTIN-DULAC – J. LESERVOISIER – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – F. GUIRAO – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUÏ – S. GOUTY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : A. DUBRUN donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – S. RAYNAUD donne pouvoir à J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER donne pouvoir à P. FRÉON – C. MARCHAL-HEITZ donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. OLIVIER donne pouvoir à C. RAFIN – S. HERBRETEAU donne pouvoir à A. SANTIAGO – L. BOUTENEGRE donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : A. DUBRUN – S. RAYNAUD – D. LETZELTER – C. MARCHAL-HEITZ – E. OLIVIER – S. HERBRETEAU – L. BOUTENEGRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : B. ALLAFORT

Représentants du Conseil municipal au Comité Social Territorial (CST)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération n° 2021-135 du 15 décembre 2021 relative à la création d'un Comité Social Territorial commun ;
 VU la délibération n° 2022-50 du 18 mai 2022 fixant à 4 le nombre de représentants de chaque collègue (employé et employeur) ;

CONSIDÉRANT les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
 CONSIDÉRANT les élections municipales du 15 mars 2026 ;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le collège employeurs suite à ces élections.

Il est proposé de renouveler le mandat des membres du collège employeur, soit les membres suivants :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--------------------|-------------------------|
| VILLEGER Mickaël | BARO Michel |
| DEGRANDE Thierry | RAFIN Claire |
| RAYNAUD Sylvie | MARCHAL-HEITZ Christine |
| BROUILLET Séverine | OLIVIER Émilie |

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX POUR**, confirme l'installation des membres du collège employeur du Comité Social Territorial tel que proposé ci-dessous :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--------------------|-------------------------|
| VILLEGER Mickaël | BARO Michel |
| DEGRANDE Thierry | RAFIN Claire |
| RAYNAUD Sylvie | MARCHAL-HEITZ Christine |
| BROUILLET Séverine | OLIVIER Émilie |

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.